



Dossier de demande d'inscription scolaire

Année scolaire 2021-2022

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION		DECISION DE LA COMMISSION
Affectation MATERNELLE JEAN GUÉHENNO ELEMENTAIRE JEAN GUÉHENNO		Fait à ARTANNES-SUR-INDRE, le _____ Le Maire,

ENFANT

Nom : Prénom :

Sexe : Féminin Masculin

Date de naissance / / Commune de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ecole précédente où était scolarisé l'enfant : Classe :

Ville :

SOUHAIT

MATERNELLE JEAN GUÉHENNO

ELEMENTAIRE JEAN GUÉHENNO

Niveau de classe

PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

L'inscription en petite section de maternelle concerne uniquement les enfants nés en 2018.

Y a t'il une fratrie dans le même groupe scolaire ? Oui Non

AUTRES INSCRIPTIONS

Périscolaire du matin Périscolaire du soir Transport scolaire

⚠ Les inscriptions au périscolaire et au transport scolaire sont distinctes de l'inscription à l'école, plus de renseignements sur www.tourainevalleedelindre.fr

Restaurant scolaire

⚠ L'inscription au restaurant scolaire est distincte de l'inscription à l'école (gestion associative)
Le formulaire d'inscription est disponible sur le site internet de la commune (www.artannes.fr, rubrique Jeunesse et restaurant scolaire).

SITUATION MEDICALE

Allergies, maladies chroniques... :

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit-il être mis en place ? OUI NON

Si oui, en référer au Directeur lors de l'admission à l'école.

ASSURANCE DE L'ENFANT

Responsabilité civile

Compagnie d'assurance :

Numéro de police d'assurance :

DECLARATION / AUTORISATION

Je soussigné(e), Madame / Monsieur

Responsable légal de l'enfant : (Nom, prénom)

Certifie l'exactitude des renseignements portés sur le dossier.

M'engage à signaler tous changements modifiant les indications mentionnées dans le dossier.

Certifie sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée conjointement, en accord avec l'article 372-2 du Code Civil, à l'égard « des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant ».

Autorise N'autorise pas

- Mon enfant à être photographié et/ou filmé par les services municipaux ou l'école dans le cadre d'événements organisés par l'école.
- L'utilisation et la diffusion de ces photographies ou vidéos pour l'ensemble des publications ou expositions au sein de l'école et de la Commune d'Artannes-sur-Indre dans le cadre de ses actions de communication institutionnelle (revue municipale, site internet etc...).

L'autorisation de photographier et de filmer mon enfant est valable pour la durée de sa scolarité dans l'école.

Déclare être informé que la Mairie d'Artannes-sur-Indre collecte ces données au sein d'un traitement informatique, dans l'unique objet de répondre à ma demande d'inscription scolaire et à des fins d'évaluation des politiques publiques concernées (politique éducative, rythmes scolaires...).

Le.....,
Signature du responsable légal 1

Le.....,
Signature du responsable légal 2

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique fondé sur l'exercice d'une mission d'intérêt public destiné à la commune d'Artannes-sur-Indre. Le recueil de ces données est indispensable afin de gérer les inscriptions et d'améliorer la qualité du service. La diffusion de ces données personnelles et médicales est strictement limitée aux personnels habilités par l'administration de la Commune d'Artannes-sur-Indre. Les données à caractère personnel seront conservées durant toute la durée de la scolarisation de l'enfant. Conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement et de limitation des données qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Délégué à la protection des données : par courrier en écrivant à l'adresse postale suivante : Mairie - 3 avenue de la Vallée du Lys - 37260 ARTANNES-SUR-INDRE ou à l'adresse électronique suivante : accueil@mairie.artannes.fr. Vous avez également la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Nom de l'enfant :

Prénom :

PIECES A FOURNIR

- Le présent dossier complété et signé
- Copie intégrale du livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom du responsable légal (gaz, électricité, eau, téléphone fixe, quittance de loyer...)
- Copie des pages de vaccination du carnet de santé (à jour)

Pièces supplémentaires :

- Certificat de radiation si l'enfant était scolarisé précédemment dans un autre établissement scolaire
- Demande de dérogation hors commune complétée
- Copie du jugement de divorce fixant la résidence principale de l'enfant ou justificatif de garde
- En cas de séparation : courrier attestant de l'adresse de référence pour la scolarité de l'enfant signé par les deux parents (copie de la pièce d'identité des parents à fournir lors du dépôt du dossier).

 **Les dossiers incomplets ne seront pas traités**

INFORMATIONS

Après l'enregistrement du dossier par le service scolarité et son passage en commission, un certificat d'inscription scolaire sera transmis aux parents par mail. L'inscription ne sera définitive que lorsque l'admission à l'école sera effectuée. Prendre rendez-vous auprès de la Directrice de l'école du 15 mars 2021 au 30 mars 2021 au 02-47-65-71-93.

Le présent dossier doit être complété et retourné accompagné des pièces à fournir :

Du 01^{er} février au 19 février 2021

Lundi, mardi, mercredi de 08h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

Jeudi de 13h30 à 17h30

Le vendredi de 08h30 à 12h30

En main propre : Mairie 3 avenue de la Vallée du Lys 37260 ARTANNES-SUR-INDRE

Pour tout renseignement

02.47.65.70.71 ou d.carcaillon@mairie.artannes.fr